4/ Je planifie mes rendez vous pédagogiques (AAC)= conduite accompagnée :

Rendez-vous à planifier le jour de votre rendez vous préalable ou dans le mois suivant au plus tard ; puis respectez scrupuleusement cette organisation !

*C'est à vous de vous organiser et d'être **acteur de votre formation** et non au secrétariat de vous relancer X fois. Merci.*

Attention l'examen code doit être obtenu minimum 8 jours avant RDV préalable à la CS ou AAC (et nous informer avec impression du résultat à nous fournir au bureau) Sans cette examen code le rendez vous préalable à la conduite supervisée ou accompagné ne peut pas avoir lieu et devrait dans ce cas êtree annulé par vos soins minimum 48h avant !!!!